

BULLETIN D'INFORMATION DES LP, SEP, SEGPA ET EREA

ÉDITION DU MERCREDI 14 JANVIER 2026

Le mot du secrétaire académique, Fabrice COSTES	1
Le parcours différencié (ou en « Y ») en 2025-2026.....	2
Parcours AvenirPro et AvenirPro+	3
Coloration des formations	5
Mutations : faites vérifier vos barèmes !	6
Formation syndicale sur le bulletin de paie du 09/03/2026	7
Syndiquez-vous !	7
Congrès de la FNEC-FP-FO : synthèse de la résolution générale	8
Bulletin d'adhésion à imprimer	26

LE MOT DU SECRÉTAIRE ACADEMIQUE, FABRICE COSTES

Au nom de l'équipe académique du SNETAA-FO, je vous adresse nos meilleurs vœux pour 2026.

2026 sera une année marquée par des élections professionnelles décisives, au cours desquelles le SNETAA-FO et sa fédération, la FNEC-FP-FO, devront confirmer leur représentativité, tant au niveau national qu'académique.

Ce bulletin d'information vous présentera les mandats portés par notre fédération. Ceux-ci ont été adoptés par les représentants des syndicats membres lors de son 20^e congrès, qui s'est tenu du 15 au 19 décembre 2025 à Angers.

Par ailleurs, un article publié le 8 janvier 2026 sur ToutEduc ([lire ici](#)) – le média des professionnels de l'éducation – révèle que le ministre de l'Éducation nationale, E. Geffray, envisage de réformer dès la rentrée 2026-2027 le dispositif de « terminale en Y ». Rappelons que cette mesure, mise en place l'an dernier, a plongé les lycées professionnels dans une situation chaotique.

Cependant, dans un contexte politique toujours instable, rien ne garantit qu'E. Geffray sera encore en poste d'ici quelques mois pour mener à bien cette refonte de l'enseignement professionnel, comme il semble le souhaiter.

LE PARCOURS DIFFÉRENCIÉ (OU EN « Y ») EN 2025-2026

Une note de service ([lire ici](#)), datée du 15 décembre 2025 détaille l'organisation du parcours personnalisé en classe de terminale de baccalauréat professionnel pour l'année scolaire 2025-2026. Elle annule et remplace la circulaire du 4 mars 2024.

En préambule, elle rappelle que la terminale Bac Pro a été réorganisée en 2024 pour mieux préparer les élèves à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études, en renforçant leur autonomie et leurs compétences. Ce qui a lamentablement échoué l'an passé puisque cette réorganisation a surtout réussi à mettre un bazar sans nom (pour rester poli) dans les LP et SEP.

Objectifs et organisation du parcours personnalisé

En classe de terminale, le parcours personnalisé s'appuie sur :

- Un soutien au parcours de 1 h 30 par semaine, inscrit à l'emploi du temps des élèves.
- Quatre semaines dédiées en fin d'année, incluant l'épreuve orale de projet.

Le soutien au parcours est composé de séances communes ou spécifiques adaptées aux projets des élèves (insertion professionnelle ou poursuite d'études).

Le parcours personnalisé des lycéens qui souhaitent poursuivre leurs études en apprentissage est défini sur la base des deux parcours insertion professionnelle et poursuites d'études.

La note de service invite les professeurs concernés par la mise en place de ces parcours à se rendre sur le site Eduscol ([cliquer ici](#)) où des fiches ressources sont mises à leur disposition.

Accompagnement et suivi des choix des élèves

Dès les premières heures de soutien au parcours, le parcours personnalisé doit être présenté aux élèves.

Le choix entre les deux parcours se fait progressivement :

- Une fiche de dialogue permet aux élèves et à leurs familles d'exprimer un premier souhait.
- Les conseils de classe des 1er et 2e trimestres ou du 1er semestre formulent des recommandations pour éclairer ce choix.
- Le dernier conseil de classe émet une recommandation motivée pour les quatre semaines de fin d'année, en cohérence avec le projet de l'élève.

L'absence de vœux sur Parcoursup oriente davantage vers le parcours d'insertion professionnelle, tandis que la formulation de vœux sur Parcoursup ne présage pas d'une orientation vers le parcours de poursuite d'études pour les projets en apprentissage ou en cas de vœux sur Parcoursup non satisfaisants.

Parcours de préparation à la poursuite d'études

Ce parcours vise à :

- Renforcer la confiance des élèves et leur autonomie.
- Créer des liens avec des professeurs, étudiants ou professionnels pour approfondir les attendus des formations post-bac.
- Consolider les compétences disciplinaires et méthodologiques, avec des immersions possibles dans des établissements ou entreprises (limitées à une semaine).

- Encourager les synergies avec des dispositifs existants comme les cordées de la réussite ou le mentorat.

Les enseignants de terminale professionnelle et de BTS peuvent co-intervenir pour préparer les élèves à la poursuite d'études.

Des immersions sont possibles dans des établissements ou CFA ou en milieu professionnel (sans toutefois percevoir l'allocation de PFMP).

Contrairement à la circulaire de 2024, aucune grille horaire indicative des enseignements n'est donnée dans cette note de service. Les cours sont assurés en priorité par les professeurs de la classe mais la note de service laisse la possibilité aux Chefs d'établissement de procéder à des regroupements d'élèves.

Quant aux emplois du temps des élèves, ils sont maintenus avec toutefois la possibilité aux établissements de les modular.

Parcours de préparation à l'insertion professionnelle

Ce parcours, destinés aux élèves qui souhaitent une insertion professionnelle directe, est voulu comme un tremplin vers l'emploi. Il inclut :

- Des ateliers sur le savoir-être professionnel (postures, attitudes, compétences pour réussir l'insertion...).
- Si besoin, le passage de certifications complémentaires pour améliorer l'employabilité.
- Des temps de sensibilisation aux outils de mobilité et de développement professionnel (apprentissage, validation des acquis de l'expérience, bilan de compétences...).
- Une PFMP gratifiée de quatre semaines en entreprise en fin d'année avec un suivi par un professeur référent. Elle a pour objectif de déboucher sur un emploi, avec l'appui des responsables des bureaux des entreprises et des intervenants du parcours AvenirPro. De plus, elle doit correspondre aux compétences du référentiel du baccalauréat professionnel préparé.

PARCOURS AVENIRPRO ET AVENIRPRO+

La note de service du 15 décembre 2025 ([lire ici](#)) détaille la mise en œuvre du dispositif AvenirPro créé par l'arrêté du 28 novembre 2025 ([lire ici](#)).

Ce dispositif vise à renforcer l'insertion professionnelle des lycéens professionnels, qu'ils soient diplômés ou non, en leur offrant un accompagnement personnalisé. Il est structuré en deux phases complémentaires :

- AvenirPro (phase 1) qui prépare les élèves en dernière année de formation à leur entrée dans la vie active.
- AvenirPro + (phase 2) qui accompagne ceux

qui, après leur examen, n'ont ni emploi ni solution de formation. Ce dernier remplace le dispositif Ambition Emploi et s'étend sur une durée maximale de quatre mois, avec une entrée privilégiée dès la rentrée scolaire.

AvenirPro (phase 1) : préparation à l'insertion professionnelle

Cette phase s'adresse à tous les élèves en dernière année de formation dans un lycée professionnel, préparant un CAP, un baccalauréat professionnel,

un brevet des métiers d'art ou un diplôme de technicien des métiers du spectacle.

La phase 1 repose sur une collaboration entre les équipes pédagogiques, les conseillers de France Travail, et les missions locales. Elle se décline en trois types d'actions :

- Quatre ateliers, intégrés aux heures de soutien au parcours pour les Bac Pro ou d'accompagnement personnalisé pour les CAP, sont organisés dans les établissements. Animés par des conseillers France Travail et des missions locales, et en présence de l'enseignant chargé des heures de soutien au parcours ou d'accompagnement personnalisé, ils abordent :
 - La connaissance de soi et la valorisation des compétences.
 - La découverte du marché du travail et des attentes des recruteurs.
 - La recherche d'emploi.
- Les conseillers proposent des entretiens personnalisés dans un cadre confidentiel, en présentiel ou à distance, aux élèves volontaires pour :
 - Les aider dans leur recherche d'emploi.
 - Préparer leurs candidatures et entretiens.
 - Résoudre des freins à l'emploi.
- Le responsable du bureau des entreprises contribue à organiser ou à amener les élèves à des événements qui facilitent les rencontres avec le monde professionnel. Ces actions sont prioritairement destinées aux élèves en parcours d'insertion, tout en restant accessibles à tous pour favoriser une culture commune de l'orientation et de l'insertion professionnelle. Elles prennent la forme de :
 - Forums, salons, visites d'entreprises, job dating, ou conférences métiers.
 - Mobilisation et développement du réseau d'entreprises pour des stages, alternances ou embauches.

La réussite de la phase 1 repose sur les principes directeurs suivants :

- Coopération étroite entre les équipes pédagogiques et les conseillers.
- Acculturation réciproque sur les rôles et missions de chacun.
- Information régulière des élèves et de leurs familles.

AvenirPro + (phase 2) : accompagnement post-examen

Cette phase s'adresse aux élèves sans solution (emploi ou formation) après leur dernière année de formation, qu'ils aient obtenu leur diplôme ou non.

Les modalités de mise en œuvre reposent sur :

- L'information et inscription des élèves. Après les résultats des examens, ceux concernés sont informés de la possibilité de bénéficier d'AvenirPro +. Une réunion d'information collective est organisée dès la rentrée suivante pour leur présenter les opportunités du dispositif. Les élèves volontaires conservent leur statut scolaire et les droits associés.
- La désignation d'un professeur référent est désigné pour chaque élève. Il travaille en collaboration avec un conseiller de la mission locale pour :
 - Identifier les besoins du jeune.
 - Construire un parcours personnalisé.
- Un contenu du parcours modulable et qui peut inclure :
 - Un positionnement scolaire et un bilan des compétences.
 - Des ateliers d'orientation et de consolidation des acquis.
 - Des stages ou immersions en entreprise.
 - Des solutions de remobilisation ou de remédiation (MLDS, service civique, etc...).

- Un accompagnement vers l'emploi ou une formation, avec l'appui des missions locales.
- Un suivi et bilan en fin de parcours effectués par le professeur référent. L'objectif est de garantir que le jeune trouve une solution (formation, emploi ou parcours d'insertion). À l'issue du bilan, le jeune quitte son statut d'élève et est orienté vers la mission locale pour un diagnostic et un accompagnement adapté.

COLORATION DES FORMATIONS

La circulaire du 11 décembre 2025 ([lire ici](#)) détaille les modalités de mise en œuvre de la coloration des spécialités de diplômes professionnels.

Introduite depuis mai 2022, cette mesure permet d'adapter les formations professionnelles aux besoins locaux en emploi, avec pour objectif d'améliorer l'employabilité des élèves et l'attractivité des filières des lycées professionnels.

La coloration repose sur une collaboration étroite entre les équipes pédagogiques et les partenaires professionnels, tels que les entreprises ou les acteurs économiques, pour répondre à des enjeux spécifiques dans un territoire donné.

Cadre et objectifs de la coloration

La coloration est une adaptation ciblée d'une spécialité de diplôme professionnel, conçue pour correspondre aux compétences définies dans le référentiel du diplôme. Elle vise à contextualiser les enseignements en intégrant des situations professionnelles réelles, tant dans les cours dispensés en établissement que durant les périodes de formation en milieu professionnel.

Pilotage du dispositif

Le dispositif est encadré par une convention nationale entre les ministères de l'Éducation nationale et du Travail, ainsi que France Travail et l'Union nationale des missions locales (UNML). Un comité de pilotage national et des comités de région académique assurent le suivi et la coordination des actions, en tenant compte des spécificités territoriales.

Avant sa mise en œuvre, un diagnostic des besoins socio-économiques est réalisé avec les acteurs locaux, et le projet est formalisé par une convention entre les parties prenantes, comme les établissements et les entreprises.

Cette adaptation peut être initiée à trois niveaux :

- Localement, par un établissement en lien avec ses partenaires.
- Régionalement, dans le cadre de la stratégie d'évolution de la carte des formations professionnelles.
- Nationalement, sous la coordination de la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), pour répondre à des besoins identifiés sur l'ensemble du territoire.

Dans tous les cas, l'établissement reste le lieu central de mise en œuvre, avec un projet pédagogique élaboré en collaboration avec les professionnels.

Validation et reconnaissance des projets

Une commission régionale, pilotée par les recteurs de région académique, est chargée d'évaluer et de valider les projets de coloration.

Composée de représentants des corps d'inspection, des chefs d'établissements et des collectivités régionales, cette commission s'assure que les projets proposent des perspectives concrètes d'insertion professionnelle et d'attractivité.

Les colorations validées sont recensées sur la plateforme Orion et mentionnées dans les outils d'orientation comme Affelnet Lycée et Parcoursup. Elles sont également intégrées aux nomenclatures nationales de l'offre de formation, avec trois dispositifs spécifiques :

- La coloration pro (parcours général).
- La coloration pro passeport nucléaire (en partenariat avec l'Université des métiers du nucléaire).
- La coloration pro réseaux électriques (en collaboration avec Enedis).

Les établissements doivent déclarer les élèves inscrits dans ces parcours via la base élèves et établissements (BEE).

Mise en œuvre et valorisation du parcours de l'élève

La coloration s'intègre pleinement dans le cycle de formation de l'élève, en adaptant les enseignements professionnels et généraux, les périodes de

MUTATIONS : FAITES VÉRIFIER VOS BARÈMES !

Les barèmes retenus par le rectorat sur les différents vœux émis sur SIAM pour les mutations interacadémiques seront publiés le 15 janvier 2026 à partir de 08H00.

Les participants au mouvement général devront impérativement les consulter pour vérifier si toutes

formation en milieu professionnel, ainsi que les projets pédagogiques et l'accompagnement personnalisé ou le soutien au parcours

Pour renforcer le lien avec le monde professionnel, plusieurs modalités sont encouragées, comme l'utilisation de supports professionnels, des interventions de professionnels en classe, ou des visites d'entreprises.

Les élèves sont incités à valoriser leur parcours coloré sur Parcoursup, afin de mettre en avant cette spécialisation auprès des employeurs ou des formations supérieures.

La coloration s'appuie sur les référentiels d'activités professionnelles et les programmes officiels, tout en favorisant une collaboration étroite entre les équipes éducatives et les professionnels. Cette approche permet d'adapter les contenus, les méthodes et les outils aux réalités du secteur visé, en s'inspirant des conditions professionnelles réelles.

Un vadémécum publié sur le site Eduscol ([lire ici](#)) est mis à disposition des établissements pour les accompagner dans la mise en œuvre de ces dispositifs.

les bonifications auxquelles ils ont droit ont bien été prises en compte. Dans le cas contraire, ils disposeront jusqu'au 29 janvier à 08H00 pour en demander une rectification.

Le syndicat assurera pour ses adhérents la vérification. Ils doivent contacter notre représentant.

FORMATION SYNDICALE SUR LE BULLETIN DE PAIE DU 09/03/2026

Notre syndicat organise une formation syndicale sur le bulletin de paie le lundi 09 mars 2026 de 10H00 à 16H00 au LP Ile de Flandre à Armentières (59). Elle est ouverte à toutes les catégories de personnels, qu'ils soient titulaires ou contractuels.

Lors de cette journée, nous passerons en revue chaque ligne du bulletin de salaire pour comprendre leur signification et découvrir comment la somme à verser ou à retenir est calculée.

L'inscription doit se faire en ligne sur notre site internet en [cliquant ici](#) ou en flashant le QR-code ci-contre.

Attention, comme toute formation syndicale, la demande d'autorisation d'absence est à formuler au moins un mois avant la tenue de la formation. C'est donc au plus tard le samedi 08 février 2026 qu'elle doit être effectuée sur l'application Colibris accessible à partir d'Eduline. Un tutoriel pour aider à la saisie est envoyé par le syndicat à chaque inscrit

en même temps qu'une convocation à remettre à son Chef d'établissement.

Enfin, rappelons que tout agent public, qu'il soit titulaire ou contractuel, et quel que soit son emploi, dispose de 12 jours par an de congé rémunéré de formation syndicale.

FORMATION SUR LE BULLETIN DE PAIE DU LUNDI 09/03/2026 À ARMENTIÈRES

Inscription avant le samedi 08 février 2026.



[www.snetaa-lille.fr](#)

SYNDIQUEZ-VOUS !

L'adhésion au SNETAA-FO est valable l'année scolaire. Les adhérents qui payent leur cotisation par chèque ou carte bancaire doivent la renouveler. Le renouvellement est automatique uniquement en cas de paiement par prélèvements mensuels.

Un bulletin d'adhésion en noir et blanc est situé à la fin de ce bulletin d'information. Il peut aussi être utilisé pour mettre à jour ses différentes coordonnées (téléphonique, électronique, bancaire, quotient de temps de travail...). Les bulletins qui se trouvent dans les publications du secrétariat national peuvent aussi être utilisés.

Pour adhérer en ligne, [cliquez ici](#) ou avec votre téléphone utilisez le QR-code ci-dessous.

Rappelons que l'adhésion donne droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation.



[www.snetaa-lille.fr](#)

CONGRÈS DE LA FNEC-FP-FO : SYNTHÈSE DE LA RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Année précédent les élections professionnelles oblige, la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle de Force Ouvrière (FNEC-FP-FO), fédération à laquelle appartient le SNETAA-FO, a tenu son congrès du 15 au 19 décembre 2025 à Angers.

Les représentants du bureau national du SNETAA-FO et des académies y étaient pour porter les revendications de l'enseignement professionnel.

Cet article se veut une synthèse de la résolution générale votée lors de ce congrès.

INTRODUCTION

Le 20^e congrès de la FNEC-FP-FO, réuni à Angers en décembre 2025, réaffirme son attachement à un syndicalisme ouvrier, libre et indépendant, fondé sur la charte d'Amiens.

Dans un contexte marqué par l'austérité budgétaire, la militarisation de la société et la précarisation des travailleurs, la fédération dénonce une offensive généralisée contre les services publics, les droits sociaux et les libertés fondamentales.

Le congrès s'insurge contre :

- L'augmentation de 6,7 milliards d'euros du budget militaire tout en imposant des coupes drastiques dans l'éducation, la santé et les services sociaux.
- La militarisation de l'École, illustrée par la publication du guide « Acculturer les jeunes à la défense » en novembre 2025. La FNEC-FP-FO exige son retrait immédiat et refuse que l'École devienne un outil de propagande guerrière.

- Les budgets d'austérité avec le projet de loi de finances (PLF) 2026 et celui de la sécurité sociale (PLFSS) prévoient 4 000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale, 3,6 milliards d'euros d'économies sur la santé, et une taxe d'un milliard d'euros sur les mutuelles, tout en maintenant plus de 200 milliards d'euros d'aides aux grandes entreprises sans contrepartie.

Le congrès appelle à une mobilisation massive pour faire reculer le gouvernement et défendre les services publics.

RETRAITES : ABROGATION DE LA RÉFORME MACRON-BORNE !

Le congrès de la FNEC FP-FO réaffirme son opposition à la réforme des retraites portée par le gouvernement Macron-Borne, qu'il qualifie de contre-réforme.

Le congrès demande l'abrogation immédiate de la réforme, qui repousse l'âge légal de départ à 64 ans et augmente la durée de cotisation à 43 années, tout en supprimant certains régimes spéciaux. Il dénonce une arnaque politique avec la prétendue « suspension » de la réforme en 2026, qui n'est qu'un report d'un an.

Le congrès rejette catégoriquement toute transition vers un système de retraite par points ou par capitalisation, insistant sur le maintien du système actuel par répartition. Il rappelle que la mobilisation massive de 2019 avait déjà forcé le gouvernement à reculer sur ce projet.

Les revendications principales du congrès :

- Retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités sans décote.
- Maintien du Code des pensions civiles et militaires pour les fonctionnaires, avec un calcul basé sur les six derniers mois et l'intégration des primes.
- Opposition à toute tentative de créer une caisse de retraite unique pour les fonctionnaires.

Le congrès souligne que la réforme s'accompagne de mesures budgétaires restrictives, aggravant les inégalités et pénalisant les travailleurs.

Le congrès appelle à une mobilisation unie pour obtenir l'abrogation de la réforme, en s'appuyant sur les revendications portées par des millions de grévistes et manifestants depuis 2023.

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !

Le congrès dénonce le gel du point d'indice, des traitements, des pensions et des minima sociaux prévu dans le budget Macron-Lecornu. Il revendique le rétablissement de l'indexation des salaires sur l'inflation et une hausse immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice, avec une augmentation globale de 32,7 % pour compenser les pertes accumulées depuis 2000.

Les grilles actuelles, notamment en catégories B et C, sont en dessous du SMIC. Le congrès exige :

- Un début de grille à 160 % du SMIC pour la catégorie A, 140 % pour la catégorie B, et 120 % pour la catégorie C.
- Une révision totale des grilles pour garantir des augmentations réelles à chaque échelon.

Le congrès rejette les primes individualisées (comme le RIFSEEP pour les administratifs ou le RIPEC et les enseignants chercheurs) qui créent des inégalités et remettent en cause le statut de la Fonction publique. À ce sujet, il demande :

- L'intégration des primes statutaires dans le traitement de base.
- L'abrogation du RIFSEEP, RIPEC et du PPCR, jugés arbitraires et précarisant les carrières.

Les missions supplémentaires imposées aux enseignants dans le cadre du Pacte doivent être supprimées, et l'enveloppe budgétaire allouée doit être redistribuée sans contrepartie.

Le versement des primes REP/REP+ doit être égalitaire et rétroactif pour tous les personnels (y compris AESH, AED, assistants sociaux).

Les frais de déplacement doivent être augmentés et leur versement systématique dès le premier jour de remplacement.

La majoration outre-mer doit être maintenue en cas d'arrêt maladie ou d'évacuation sanitaire.

Le congrès formule des revendications ciblées :

- Pour les AESH et AED : un statut de fonctionnaire avec un salaire aligné sur la catégorie B, et la fin des temps partiels imposés.
- Pour les personnels médicaux et sociaux : une extension de la prime SEGUR et l'attribution de la NBI handicap sans condition.
- Pour les retraités : un retour à l'indexation des pensions sur les hausses de salaire.

Le congrès condamne les évaluations arbitraires comme les rendez-vous de carrière et les sanctions financières lors des arrêts maladie (jours de carence, réduction des indemnités en cas de maladie ordinaire).

DÉFENSE ET EXTENSION DU STATUT GÉNÉRAL ET DES STATUTS PARTICULIERS

Cette partie de la résolution générale souligne l'engagement indéfectible de la fédération pour la défense du Statut général de la Fonction publique de 1946 et des statuts particuliers, qu'elle considère comme les piliers d'un service public indépendant et protecteur.

Face aux tentatives de précarisation, de contractualisation et de territorialisation, le congrès réaffirme son opposition aux réformes qui sapent les droits des agents et la cohérence nationale de l'Éducation.

Abrogation des réformes destructrices et défense des droits statutaires

Le congrès exige l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique, qui fragilise les garanties statutaires en généralisant la précarité et en affaiblissant les instances représentatives comme les Commissions Administratives Partielles (CAP) et les CHSCT (Commission Hygiène Sécurité et Condition de Travail).

Le congrès dénonce également le PPCR (Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération), un dispositif qui instaure des évaluations arbitraires via des entretiens professionnels subjectifs et des rendez-vous de carrière contraignants.

Pour le congrès, ce système transforme les fonctionnaires en « stagiaires à vie » et remet en cause leur indépendance. Il revendique donc l'abandon du PPCR, le rétablissement des prérogatives des CAP, et un déroulement de carrière fondé sur l'ancienneté, garantissant à chaque agent l'accès à l'échelon terminal de son corps.

Le congrès demande aussi l'abrogation de toutes les lois attaquant le statut, notamment celles qui territorialisent l'École et démantèlent le cadre national :

- Loi Peillon (rythmes scolaires, Projets Éducatifs de Territoire).
- Loi Blanquer (« École de la confiance »), qui impose des expérimentations locales et une hiérarchie intermédiaire (référents directeurs, CMI2D).
- Loi Rilhac, qui soumet les directeurs d'école à l'autorité académique, les transformant en supérieurs hiérarchiques des enseignants.

Le congrès s'oppose fermement au Pacte, présenté comme une mesure de revalorisation mais qui impose en réalité des missions supplémentaires (remplacements, tutorat, projets pédagogiques). Il exige son retrait immédiat et l'utilisation de son enveloppe budgétaire pour une revalorisation généralisée et sans contrepartie.

Le « choc des savoirs » est également rejeté, car il fragmente les groupes classes, dégrade les emplois du temps, et met en concurrence les élèves via des évaluations nationales anxiogènes. Le congrès en demande l'abrogation pure et simple.

Par ailleurs, la fédération combat le projet de corps unique, qui vise à fusionner les statuts particuliers (ex : professeurs des écoles affectables en collège, PLP en lycée général). Pour elle, cette mesure dénature les métiers et uniformise les carrières au mépris des spécificités pédagogiques.

Elle revendique le maintien des statuts distincts (professeur des écoles, certifiés, agrégés, PsyEN) et l'abrogation du décret de déconcentration des agrégés, qui crée des inégalités territoriales.

Santé scolaire, EVARS, et droits fondamentaux

Le congrès condamne les Assises de la santé scolaire, qui visent à préparer une réforme de la santé scolaire même si le Ministre Geffray n'ose l'avouer quand bien même elle se déploie dans des départements.

Le congrès refuse la création de PsyEN conseillers techniques en santé mentale, perçus comme des outils de contrôle hiérarchique, et exige le maintien des missions spécialisées pour chaque corps.

Concernant les EVARS (Éducation à la Vie Affective et Relationnelle), le congrès dénonce leur imposition sans moyens et les pressions exercées sur les personnels pour mettre en place ce programme. Il revendique le recrutement et la formation de professionnels dédiés pour dispenser ces séances.

Défense des droits individuels : mutation, temps partiel, formation

Le congrès s'oppose au développement des mobilités forcées et aux postes profilés, exigeant que les affectations respectent les vœux des agents et des barèmes transparents, contrôlables par les commissions administratives paritaires.

Le congrès condamne les restrictions imposées par les académies au droit au temps partiel et à la disponibilité des agents. Elle revendique un accès sans condition à ces droits, notamment le temps partiel à 80 % payé 85,7 % dans le premier degré.

Le congrès refuse les formations à distance imposées et exige que les modules soient organisés sur le temps de travail, avec remplacement par des titulaires remplaçants et remboursement des frais.

Il demande aussi l'abrogation du décret 2019-935, qui permet des formations pendant les vacances, et le retour au DIF (Droit Individuel à la Formation).

Pour la formation initiale, le congrès dénonce la masterisation, qui surcharge les lauréats de concours et précarise leur statut (élèves fonctionnaires sous-payés, stages en responsabilité). Il exige :

- Un retour aux concours au niveau licence (hors agrégation).
- Une formation rémunérée à plein temps sous statut.
- La suppression des inégalités devant le concours (ex. : « fast track » - coupe file - pour les licences « PE »).

Le congrès rappelle que les fonctionnaires stagiaires sont des lauréats de concours et doivent bénéficier d'une formation adaptée, sans obligations de service alourdies. Il exige aussi que les stagiaires puissent être accompagnés par un représentant syndical lors des jurys académiques d'évaluation.

Outils informatiques : refus de la surveillance et de la privatisation

Le congrès dénonce la multiplication des outils informatiques privés (Op@le, RenoirRH, Aria+), souvent inadaptés, instables, et utilisés comme des instruments de contrôle des agents.

Le congrès revendique le retour à des outils publics, conçus pour répondre aux besoins des personnels et des usagers, et non pour surveiller ou rationaliser les services.

CONTRACTUELS, AESH, AED : COMBATTRE LA PRÉCARITÉ

Contractuels enseignants et ATSS

Le congrès dénonce avec fermeté la précarisation croissante des contractuels, résultant d'une politique délibérée de réduction des postes aux concours et de la loi de Transformation de la Fonction Publique (TFP), qui fragilise les agents publics et s'attaque au statut.

Les contractuels, souvent recrutés de manière arbitraire et locale, subissent des conditions de travail instables, des évaluations opaques, et une misère financière aggravée par l'inflation.

Le congrès exige :

- Un plan de titularisation immédiat pour tous les contractuels qui le souhaitent, rejetant le « quasi statut » proposé par le gouvernement comme une solution illusoire.
- Le respect strict des dispositions réglementaires encadrant leur recrutement (temps partiel/temps complet, besoins permanents/temporaires) et la CDIsation automatique après six ans de contrat.
- L'alignement des droits en matière de congés maladie des contractuels sur ceux des titulaires ainsi qu'une véritable portabilité du CDI entre académies sans perte de droits.
- L'abandon des cadres de gestion parallèles, qui ferment la porte à la titularisation, et la garantie de réemploi pour les agents en CDD en attente de titularisation.
- La fin des licenciements abusifs en sixième année de contrat pour contourner l'accès au CDI, ainsi que la transparence et l'équité dans les procédures d'affectation, avec prise en compte des priorités légales et de l'ancienneté.
- Une revalorisation salariale et la création de

grilles de rémunération nationales pour mettre fin à la paupérisation des agents, dont les salaires sont souvent alignés sur le SMIC, avec des retards de paiement récurrents.

Le congrès condamne également la multiplication des cadres de gestion des contractuels, qui organisent leur précarité, et refuse toute libéralisation de la médecine scolaire via des contrats hybrides.

AESH-AED : des statuts, un vrai salaire ! Abandon des PIAL et des PAS !

Les AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) et AED (Assistants d'Éducation) restent plongés dans une précarité structurelle, malgré des avancées partielles comme la CDIsation à trois ans pour les AESH et six ans pour les AED.

Le congrès dénonce :

- Les temps partiels imposés, qui ne reflètent pas la réalité de leur charge de travail et agravent leur insécurité financière.
- Les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) et PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité), instruments de mutualisation des moyens qui réduisent l'accompagnement individualisé des élèves et précarisent les personnels.
- Les inégalités de traitement, comme le versement minoré de la prime REP/REP+ pour les AESH et AED, perçus comme des « agents de seconde zone ».

Revendications clés formulées par le congrès :

- La création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH et AED, avec une grille indiciaire alignée sur la catégorie B, un salaire décent (24 heures hebdomadaires sur 36 semaines comme référence pour un temps plein), et l'in-

tégration des indemnités dans le traitement.

- L'abandon immédiat des PIAL et des PAS, qui mutualisent les aides au détriment des besoins réels des élèves et des conditions de travail des accompagnants.
- Le respect des droits statutaires : mutation, formation initiale et continue, accès à l'action sociale, et mobilité interdépartementale sans rupture de contrat.
- La fin des conventions multi-employeurs, qui permettent aux collectivités de disposer d'une main-d'œuvre sous-payée, et le retour au statut de MISE (Maîtres Internes et Surveillants d'Externat) pour les AED qui le souhaitent.
- Versement automatique et rétroactif de la prime REP/REP+ à son niveau maximal.
- Subrogation systématique pour éviter les pertes de revenus.
- Comptabilisation effective des heures de nuit pour les AED (et non un forfait de 3h).
- Prise en charge des déplacements et revalorisation des indemnités kilométriques.
- Création de brigades de remplacement qualifiées pour pallier les absences.
- Accès à des formations qualifiantes sur le temps de travail.

Le congrès se félicite de l'augmentation des adhésions syndicales parmi les AESH et AED, signe d'une prise de conscience collective, et appelle à amplifier les mobilisations pour obtenir satisfaction sur ces revendications, en lien avec les parents d'élèves et les autres organisations syndicales.

Le congrès souligne enfin l'indissociabilité entre la défense des conditions de travail de ces personnels et le maintien des établissements médico-sociaux (IME, ITEP, etc.), essentiels à une scolarisation adaptée.

POUR LA CRÉATION DE TOUS LES POSTES NÉCESSAIRES ET LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS SOUS STATUT, CONTRE LA FERMETURE ET LA FUSION DES ÉTABLISSEMENTS

La suppression de 50 000 postes d'ici 2032 dans l'Éducation nationale que le rapporteur de l'Assemblée nationale correspond au non-remplement d'un fonctionnaire sur trois.

Pour le congrès, les fermetures de classes et d'établissements dégradent les conditions d'accueil des élèves.

Le congrès condamne les brigades numériques de remplacement qui prennent la place des enseignants titulaires remplacants.

Le congrès exige :

- L'arrêt des suppressions d'emplois.
- Le recrutement massif de personnels statutaires.
- La création de brigades de remplaçants statutaires dans tous les corps.

NON À LA RÉFORME TERRITORIALE

Le congrès rejette la réforme territoriale, qu'elle voit comme une menace pour l'unité nationale de l'Éducation et les droits des personnels.

Une fragmentation du service public :

- Les délégations accrues aux collectivités (municipalités, régions) remettent en cause les programmes, diplômes et statuts nationaux.
- Les fusions d'académies et création de régions académiques éloignent les agents de leurs instances et aggravant les inégalités territoriales.
- Les expérimentations locales comme les cités

éducatives servent de levier pour privatiser et démanteler l'Éducation nationale.

Des conséquences néfastes :

- Accélération de la précarisation des personnels (mutualisations, suppressions de postes, mobilités forcées).
- Ingérence des élus dans la gestion des établissements, au détriment de l'indépendance pédagogique.
- Désengagement de l'État et des collectivités se défaussant de leurs obligations financières.

Les revendications clés du congrès :

- Abandon de la loi 3DS et des dispositifs territoriaux (territoires éducations ruraux, contrats locaux d'accompagnement...).
- Rétablissement des services déconcentrés et des budgets publics.
- Refus des fusions d'écoles/établissements et des partenariats public-privé.

Un appel à la mobilisation du congrès :

- Rejeter les conventions locales et dénoncer les pressions institutionnelles.
- Unir les personnels, parents d'élèves et syndicats pour défendre un cadre national et statutaire.

FORMATION PROFESSIONNELLE : POUR LA DÉFENSE DES LP ET D'UNE FORMATION CONTINUE ASSURÉE PAR L'ÉTAT

Lycées professionnels : retrait des réformes Macron/Borne/Grandjean !

Le congrès de la FNEC-FP-FO dénonce les attaques successives contre les lycées profes-

nels (LP), perçus comme une voie d'excellence mais systématiquement fragilisés par les réformes gouvernementales.

Le congrès rejette la transformation des LP en outils au service exclusif des entreprises, avec des cartes des formations ajustées aux intérêts locaux, ce qui crée une instabilité pour les établissements, les élèves et les personnels.

La réforme de la terminale en Y, qui supprime 170 heures d'enseignement et instaure un parcours différencié, est particulièrement critiquée pour son impact négatif sur les élèves, souvent issus de milieux défavorisés, et pour son effet déstabilisateur sur les conditions de travail des enseignants.

Le congrès exige le maintien des LP publics sous statut scolaire, le retrait de la terminale en Y, et la garantie d'une offre de formation diversifiée et nationale, sans ingérence des entreprises.

Le congrès défend également les Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) et les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), s'opposant à leur inclusion forcée dans les collèges ou à leur fusion avec d'autres structures.

Enfin, le congrès condamne les expérimentations locales et les dispositifs comme les « cités éducatives », qui remettent en cause le cadre national de l'Éducation et le statut des enseignants, notamment des Professeurs de Lycée Professionnel (PLP).

GRETA

Le congrès rappelle le rôle historique des GRETA (Groupements d'Établissements) dans la forma-

tion continue des salariés et dénonce leur précarisation et leur transformation en outils de promotion de l'apprentissage, notamment depuis la loi Pénicaud.

Le congrès s'oppose aux fusions entre GRETA et Centres de Formation d'Apprentis (CFA), qui préparent leur privatisation, ainsi qu'au transfert de leurs missions vers des Groupements d'Intérêt Public (GIP).

Le congrès exige le retour des GRETA à leur mission première : la formation continue des adultes sous statut public, sans logique marchande. Il condamne également le financement des Responsables des Bureaux Des Entreprises (RBDE) par les fonds des GRETA, qui aggrave leur sous-financement.

Contre la destruction et la disparition de l'AFPA

L'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) est menacée par des coupes budgétaires drastiques, une gestion axée sur la rentabilité, et une précarisation accrue de ses personnels.

Le congrès dénonce :

- La réduction des marchés publics au profit de formations low-cost, inadaptées aux besoins des demandeurs d'emploi.
- Le désengagement de l'État, qui fragilise un service public essentiel à l'insertion professionnelle, notamment pour les publics éloignés de l'emploi.
- La détérioration des conditions de travail, marquée par le non-remplacement des départs, la polyvalence forcée, et une souffrance professionnelle croissante (burn-out, démissions, licenciements).

Le congrès exige :

- Un financement public suffisant pour rétablir une offre de formation stable et accessible.
- La pérennisation de l'AFPA comme acteur clé de la formation qualifiante, avec des moyens humains et matériels adaptés.
- L'arrêt des licenciements et des fermetures de centres, ainsi que l'embauche massive en CDI pour répondre aux besoins sociaux.

Le congrès soutient la Section Fédérale Nationale Force Ouvrière de la Formation Professionnelle des Adultes (SFN FO FPA) dans ses actions pour défendre l'AFPA et ses missions de service public, et appelle à une mobilisation contre sa disparition programmée.

DÉFENSE DES DIPLÔMES - BACCALAURÉAT - PAR-COURSUP, MONMASTER

Contre l'«approche par compétences», la «professionnalisation» et le «tout apprentissage» dans l'enseignement supérieur

Le congrès de la FNEC FP-FO rejette fermement l'approche par compétences, qu'il considère comme un démantèlement des diplômes disciplinaires au profit de certifications alignées sur les attentes étroites et éphémères des employeurs.

Cette logique, selon le congrès, affaiblit l'acquisition des connaissances disciplinaires et favorise la déqualification des étudiants.

Le congrès dénonce également l'essor de l'apprentissage et de l'alternance, perçus comme des outils pour réduire les coûts de formation et fournir une main-d'œuvre quasi gratuite aux entreprises.

Le congrès exige un retour à des diplômes fondés sur des connaissances disciplinaires, conçus et contrôlés par les universitaires, et demande la reconnaissance automatique de tous les diplômes universitaires au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Le congrès s'oppose à la substitution des diplômes par des certifications, comme le réclame le MEDEF, et condamne la prévalence des attentes des employeurs sur les exigences académiques.

BUT (bachelor universitaire de technologie)

Le congrès critique la mise en place du BUT en 3 ans, imposé en 2019 malgré l'opposition des enseignants et des départements d'IUT. Ce diplôme a remplacé le DUT en 2 ans, reconnu dans les conventions collectives, et a alourdi la charge de travail des enseignants avec des missions supplémentaires (suivi des stages, alternances, projets, jurys avec des « professionnels » externes).

Le congrès revendique :

- L'abandon des quotas en entrée et en sortie du BUT.
- Le retour à des enseignements disciplinaires, définis et évalués par les pairs.
- La reconnaissance de la qualification des diplômés BUT dans les conventions collectives.
- Le maintien des IUT et de leur pilotage par la Commission de la Coordination Nationale des IUT (CCNIUT).

Défense du monopole de la collation des grades et de l'Université publique et laïque

Le congrès réaffirme son attachement au monopole de la collation des grades par l'État, inscrit

dans la loi Ferry de 1880. Il dénonce les procédures permettant aux établissements privés, y compris confessionnels, de délivrer des grades ou diplômes universitaires, ce qui représente une menace pour l'Université publique et laïque.

Le congrès exige :

- Le retrait du projet de loi « modernisation et régulation de l'enseignement supérieur ».
- L'abandon des dispositifs comme Parcoursup et MonMaster qui sont utilisés comme des outils publicitaires pour les établissements privés et qui captent désormais 25 % des effectifs post-bac.
- Le rétablissement du baccalauréat comme premier grade universitaire, ouvrant droit à l'inscription dans la filière de son choix, et l'abrogation de la loi Orientation et Réussite des Étudiant (loi ORE) et de Parcoursup.
- Le retrait de l'arrêté du 9 mars 2023 créant MonMaster, qui bloque l'accès des étudiants titulaires d'une licence à un master dans leur domaine.

Le congrès rappelle que ces plateformes, en limitant l'accès aux formations, remettent en cause le principe d'égalité et la mission de service public de l'enseignement supérieur.

LAÏCITÉ DE L'ÉTAT ET DE L'ÉCOLE

Le congrès réaffirme son attachement à une école laïque et républicaine, en opposition aux réformes qui menacent ces principes :

- Retrait des lois anti-laïques : abrogation de la loi Debré (1959) et rejet du projet de loi sur la « modernisation de l'enseignement supérieur », qui ouvre la collation des grades aux établissements privés.

- Défense de l'école publique : refus de l'alignement sur le modèle privé (autonomie des établissements, recrutement de contractuels) et exigence du monopole public pour la délivrance des diplômes.
- Condamnation de l'instrumentalisation de la laïcité : refus des dispositifs stigmatisants (équipes « valeurs de la République ») et exigence d'une application uniforme de la loi de 1905.

NON À L'EMBRIGADEMENT DE LA JEUNESSE

Le congrès de la FNEC FP-FO rejette la militarisation de l'École et l'embriagagement des jeunes.

Le congrès condamne :

- Les classes « Défense et Sécurité globales » (plus de 958 en métropole), qui s'étendent même au primaire.
- Les propos du général Mandon, appelant à « accepter de perdre nos enfants » pour la guerre.
- Le guide « Acculturer les jeunes à la défense » (novembre 2025), qu'il exige de retirer.

Le congrès demande l'arrêt de tous les dispositifs militaristes.

POUR LA DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Le congrès réaffirme son opposition à la politique d'inclusion scolaire systématique et forcée, jugée maltraitante pour les élèves en situation de handicap et les professionnels.

La loi Blanquer qui a instauré les comités de suivi de l'École inclusive a accéléré le démantèlement

de l'enseignement spécialisé, au profit d'une inclusion souvent inadaptée, imposée sans les moyens humains et matériels nécessaires.

Le droit à un enseignement adapté

Le congrès exige que les élèves bénéficient d'un enseignement en milieu ordinaire uniquement lorsque c'est possible, et en établissement spécialisé (IME, ITEP, SESSAD, etc.) lorsque c'est nécessaire, près de leur domicile.

Le congrès demande le maintien des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) et des classes spécialisées (UPI, CLIS), avec des professionnels qualifiés et des moyens suffisants.

Refus des dispositifs de mutualisation

Les PIAL et des PAS, qui mutualisent les accompagnements au détriment d'un suivi individualisé doivent être abandonnés.

Des places doivent être créées dans les établissements médico-sociaux pour les 24 000 élèves en attente faute de structures adaptées.

Le décret de juillet 2024 généralisant l'externalisation des ESMS (Établissements Sociaux et Médico-Sociaux) dans les écoles ordinaires, accusé d'aggraver la précarité des élèves et des personnels, doit être retiré.

Défense des professionnels

Un recrutement massif d'enseignants spécialisés, d'AESH (avec un statut de fonctionnaire et un vrai

salaire), de médecins scolaires et de personnels médico-sociaux doit être réalisé.

Tous les acteurs de l'inclusion doivent pouvoir bénéficier d'une formation qualifiante avec le rétablissement des options A à G pour les enseignants spécialisés.

Le respect de la liberté pédagogique des enseignants et des PsyEN est nécessaire, sans tutelle ni pression hiérarchique.

Opposition aux dispositifs d'autorégulation (DAR)

Le congrès rejette la généralisation des dispositifs d'autorégulation qui visent à inclure des élèves avec des troubles du neurodéveloppement en classe ordinaire sans soins adaptés.

Mobilisation et action commune

Le congrès appelle à une initiative nationale (grève, manifestation) avec les syndicats du social, du médico-social et de la santé, pour défendre ces revendications. La CEF (Commission Exécutive Fédérale) de la FNEC-FP-FO est mandatée pour organiser cette mobilisation, en lien avec la confédération et les unions départementales.

Accueil des élèves allophones

Le congrès refuse la logique d'inclusion systématique et forcée qui concerne aussi les élèves allophones.

Le congrès revendique le retour aux classes d'accueil et classes d'initiation garantissant 26 heures d'enseignement par semaine pendant 2 ans.

«DISTANCIEL» ET TÉLÉTRAVAIL

«Distanciel»

Le congrès rejette fermement la généralisation de l'enseignement à distance, ou «distanciel».

Pour le congrès, cette pratique est incompatible avec le statut des enseignants, qui repose sur la présence physique devant les élèves. Il exige le respect de l'arrêté ministériel du 6 avril 2018, qui exclut l'enseignement du champ du télétravail, et revendique le maintien intégral des cours en présentiel.

Le «distanciel», utilisé parfois comme un outil de contournement lors de conflits sociaux, est dénoncé comme une dégradation des conditions d'apprentissage et une menace pour la qualité du service public d'éducation.

Le congrès condamne toute résurgence de cette méthode, notamment dans les universités, et réaffirme que l'obligation de service des enseignants doit se calculer exclusivement sur la base des heures en présence des élèves.

Télétravail

La FNEC-FP-FO n'a jamais soutenu le télétravail et reste critique face à son utilisation dans la Fonction publique imposé pendant la crise du Covid-19 et maintenu par certains établissements.

Le congrès souligne que les modalités imposées pendant les confinements ont inspiré une réglementation dégradeant les conditions de travail (augmentation des exigences de productivité, inégalités entre télétravailleurs et personnels présents, risques de suppressions de postes...).

Le congrès s'oppose catégoriquement à son imposition, notamment pour les agents en situation de handicap ou en congé maladie, et refuse son usage comme outil de « flexibilité » pour contourner les mobilisations sociales.

Le congrès rappelle ses exigences si le télétravail est appliqué :

- Volontariat et réversibilité : aucun agent ne doit y être contraint.
- Respect du décret de 2016 : prise en charge totale des frais et fourniture du matériel par l'employeur.
- Égalité d'accès : inclusion des personnels administratifs des EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement).
- Maintien des postes : refus des « flex-offices » et garantie des droits à congés.

Le congrès se félicite d'avoir refusé de signer les accords-cadres sur le télétravail dans les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, considérant cette mesure comme une menace pour la cohésion des services publics et les droits des agents.

Pour le congrès, le télétravail doit rester une solution exceptionnelle, encadrée strictement, et ne peut se substituer aux aménagements nécessaires pour les collègues en situation de handicap.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Défense des CPGE

Le congrès exige le maintien d'une carte nationale des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), incluant les CPGE dites de proximité, afin d'assurer une couverture équitable sur l'ensemble

du territoire.

Le congrès rejette fermement les tentatives de fermeture des sections sous prétexte d'effectifs insuffisants (moins de 48 étudiants), soulignant que ces formations doivent rester accessibles à tous, sans restriction géographique. L'objectif est de préserver la diversité et l'égalité des chances dans l'accès aux filières d'excellence.

Défense des organismes de recherche, des agences et de leurs personnels

Le congrès dénonce l'abandon des organismes de recherche, en particulier du CNRS, victime de l'austérité budgétaire et de réformes structurelles néfastes.

Le congrès s'oppose à la recherche sur projets, qui fragilise la stabilité des laboratoires, ainsi qu'au projet des « keylabs » (25 % des laboratoires devant capter 90 % des crédits), qui agraverait les inégalités entre les unités.

Le congrès refuse également toute fusion d'opérateurs (comme celle envisagée entre l'IPEV et l'IFREMER) ou la mise sous tutelle des unités de recherche par des universités « cheffes de file », au risque de compromettre leur indépendance. Le Congrès revendique le maintien des budgets et des rôles distincts des organismes nationaux et des universités, afin de garantir la liberté et la qualité de la recherche publique.

Autonomie, budgets, postes

Les budgets alloués à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) ont subi des coupes drastiques ces dernières années (900 millions d'euros

en 2024, 500 millions en 2025), plongeant de nombreuses universités dans le déficit. Le congrès condamne cette situation, conséquence directe des lois d'autonomie, qui ont accentué la précarité des établissements.

Le congrès exige :

- L'abrogation des lois Pécresse (LRU), Fioraso (ESR), et Vidal (LPR).
- Le rejet des contrats d'objectifs et de moyens, qui menacent les dotations minimales de l'État, y compris pour la masse salariale.
- La restitution des 1,4 milliard d'euros soustraits à l'ESR depuis 2024 et l'arrêt des suppressions de postes prévues dans le budget 2026 (362 millions d'euros de coupes, équivalent à plus de 5 000 emplois).
- Des financements suffisants pour créer les postes statutaires nécessaires (enseignants, chercheurs, ITRF, BIATSS) et répondre à l'augmentation des effectifs étudiants, tout en assurant les missions de service public, y compris dans les CROUS.

Contractuels de l'enseignement supérieur et personnels ouvriers des CROUS

Face à la précarisation croissante des personnels contractuels (CDD de 1 à 6 ans, CDI sous-payés), le congrès revendique :

- La titularisation immédiate de tous les contractuels occupant des postes permanents.
- L'alignement des droits (rémunération, primes, avancements) sur ceux des titulaires, notamment pour les personnels ouvriers (PO) des CROUS, dont les grilles et primes doivent être harmonisées avec celles des ITRF.
- La CDIsation dès la première année de contrat pour les contractuels de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec des conditions de

travail et de rémunération identiques à celles des fonctionnaires.

- L'arrêt du recours systématique aux contractuels comme variable d'ajustement budgétaire, au profit d'un plan de recrutement statutaire massif.

CNED

Menaces sur le CNED et son service public

Le congrès dénonce la politique d'austérité qui fragilise le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED), avec une baisse des subventions de 9 millions d'euros et un amendement au PLF 2026 supprimant 15 millions d'euros supplémentaires.

Ces coupes budgétaires remettent en cause sa capacité à assurer sa mission de service public, notamment dans un contexte où le CNED est instrumentalisé pour pallier les défauts de remplacement des enseignants absents dans l'Éducation nationale.

Le congrès refuse que le CNED devienne un simple « supplétif numérique » chargé de compenser les dysfonctionnements structurels du ministère.

La FNEC-FP-FO s'oppose également à la fusion du CNED avec d'autres opérateurs qui s'inscrit dans une logique de réorganisation et de démantèlement des opérateurs publics.

Le congrès condamne l'extension des pouvoirs disciplinaires du directeur du CNED, qui menace les droits statutaires des personnels, titulaires comme précaires.

Conditions de travail et revendications

Les personnels du CNED subissent une détérioration de leurs conditions de travail, avec une charge administrative accrue et des difficultés spécifiques pour les enseignants en postes adaptés (non-respect des allègements de service, absence de progression de carrière équitable).

Le congrès exige :

- La diminution de la charge de travail et le respect des droits des enseignants en situation de handicap.
- L'amélioration des salaires pour tous les agents, titulaires et contractuels, ainsi que la titularisation des contractuels qui le souhaitent.
- Le maintien du CNED comme établissement public, contre toute tentative de filialisation ou de privatisation.

Enjeux électoraux et syndicalisation

À l'approche des élections professionnelles de 2026, le congrès appelle à une mobilisation renforcée pour défendre le CNED et ses personnels. Il souligne l'importance de développer la syndicalisation et d'augmenter la représentativité de Force Ouvrière, devenue la deuxième organisation syndicale au CNED en 2023.

Les axes prioritaires incluent :

- La création de postes pour garantir le bon fonctionnement de l'établissement.
- La négociation sur les conditions de travail, notamment pour les enseignants nommés.
- La préservation du CNED comme outil de promotion sociale et de service public, contre sa transformation en « académie numérique » au service d'une logique de marché.

AEFE (AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER)

Le congrès alerte sur la détérioration du réseau AEFE, menacé par une logique de privatisation et un désengagement financier de l'État. La baisse de 25 millions d'euros du budget aggrave les difficultés des établissements, tandis que le développement des labels privés et des contrats locaux précaires fragilise la stabilité du service public.

Face à cette situation, le congrès exige une augmentation significative des financements pour garantir l'égalité d'accès à l'éducation et revaloriser les conditions de vie des personnels, notamment par l'indexation des indemnités (ISVL, ICCVL) sur le coût réel de la vie.

Le congrès dénonce également la limitation du détachement à 6 ans, qui pénalise les enseignants et administratifs, ainsi que la précarité des AESH, dépourvus de cadre d'emploi harmonisé et de rémunération décente.

Le congrès revendique :

- L'augmentation massive du budget de l'AEFE.
- La revalorisation immédiate du pouvoir d'achat des personnels par l'augmentation du point d'indice et la revalorisation des indemnités.
- L'arrêt de la suppression des postes et l'augmentation du nombre de détachés.
- La suppression de la durée minimale d'expérience en France pour les candidatures au détachement.
- La prise en charge intégrale de la scolarité des enfants des personnels et la création d'une prestation familiale mensuelle.
- La transparence des recrutements et une protection institutionnelle renforcée pour les agents exposés à des pressions locales.

CULTURE

Précarité et sous-financement des métiers de la culture

Le congrès dénonce le manque criant de moyens alloués au ministère de la Culture, l'un des plus modestes en termes de budget et d'effectifs.

Cette situation se traduit par :

- Des conditions de travail dégradées et des risques accrus pour la sécurité des personnels, des publics et des œuvres, comme l'illustrent les braquages récents au musée Adrien Dubouché de Limoges et au Louvre.
- La précarisation des métiers de la médiation culturelle, avec des disparités de traitement entre établissements (CMN, Centre Pompidou, Grand Palais RMN, etc.), menaçant la pérennité de ces professions.

Le congrès exige :

- Un plan d'embauches statutaires pour combler les effectifs manquants.
- La création d'un statut unique de fonctionnaire pour les médiateurs culturels.

Défense des écoles et établissements culturels

Face à la privatisation progressive de l'enseignement artistique et à la souffrance des étudiants et personnels, le congrès soutient toutes les mobilisations pour :

- Garantir les moyens matériels et humains nécessaires au bon fonctionnement des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA).
- Mettre fin à la privatisation des formations et préserver le caractère public des enseignements.

Revendications spécifiques par établissement

Les sections syndicales de la FNEC FP-FO portent des revendications ciblées :

- Centre Pompidou : maintien des plafonds d'emploi, des statuts et des acquis sociaux pendant les travaux de fermeture.
- IRCAM (Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique) : transparence salariale, reconnaissance des heures supplémentaires, et amélioration des conditions de travail liées aux travaux en cours.
- Château et Domaine de Versailles : embauche d'un médecin de prévention, résorption de la précarité, et restauration des logements de fonction.
- Grand Palais - Réunion des musées nationaux : augmentation des salaires (coefficients et prime dominicale) et révision régulière de la grille salariale.

Engagement pour un service public de la culture

Le congrès réaffirme son soutien au SNAC-FO et appelle à :

- Développer la syndicalisation au sein du ministère de la Culture.
- Poursuivre les actions communes pour défendre les droits des personnels et préserver l'accès à la culture pour tous.

MESURES SPÉCIFIQUES AUX DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES ULTRAMARINS

Mayotte

Dix mois après le passage du cyclone Chido, la situation à Mayotte reste critique : 30 établisse-

ments scolaires sont toujours fermés, et le système de rotations scolaires épouse enseignants et élèves.

Malgré la loi d'urgence votée en février 2025, la reconstruction des infrastructures avance lentement, aggravée par des problèmes d'approvisionnement en eau potable, un climat d'insécurité, et des retards dans le versement des rémunérations.

Le congrès exige :

- La libération immédiate des crédits pour reconstruire des bâtiments scolaires durables et sécuriser les établissements.
- Le versement d'une prime exceptionnelle de pénibilité pour les personnels ayant assuré la continuité pédagogique dans des conditions dégradées.

Wallis et Futuna

Le congrès se félicite de l'intégration des personnels du premier degré dans le corps des professeurs des écoles (ordonnance 2025-521), obtenue grâce à la mobilisation des enseignants avec Force Ouvrière. Cependant, il dénonce :

- L'abandon des élèves en situation de handicap, faute de structures adaptées.
- La précarisation des contrats des AESH, dont les conditions de travail restent insuffisantes.

Le congrès revendique :

- La prise en compte de toutes les années de service avant l'intégration dans le corps pour le calcul des retraites.
- Le maintien de l'indexation en cas de congé administratif pour les fonctionnaires locaux.
- La création d'un institut médico-éducatif à Wallis et Futuna, avec une augmentation du quota horaire des AESH à 24 heures.

Indemnités de vie chère et temporaire de rétablissement

Depuis la loi de finances 2025, les arrêts maladie ordinaires sont rémunérés à 90 % du traitement (au lieu de 100 %), et cette retenue s'applique également au complément de rémunération, considéré comme une indemnité variable.

Le congrès exige :

- Le maintien du complément de rémunération en cas de maladie, comme pour l'indemnité de résidence.
- Un dispositif compensatoire pour remplacer l'Indemnité Temporaire de Rétablissement (ITR), supprimée sans contrepartie en 2009.
- La liberté de choix pour les agents concernés par le dispositif CVR (Compensation de la Vie chère et du Risque), sans pénalité ni remise en cause des droits acquis.

INTERNATIONAL

Le congrès condamne la marche à la guerre qui s'accélère sur tous les continents, soulignant que ce sont toujours les travailleurs qui en paient le prix : misère, famine, terreur et destruction des acquis sociaux.

Le congrès dénonce l'utilisation des conflits pour bafouer les droits et libertés fondamentales, sacrifier les budgets sociaux, et affaiblir les services publics.

Le congrès réaffirme sa solidarité avec les travailleurs en Ukraine, en Russie, en Palestine, en Israël et dans tous les pays en guerre, et appelle à un cessez-le-feu immédiat ainsi qu'à l'arrêt des livraisons d'armes.

Le congrès mandate les instances fédérales pour intervenir auprès des gouvernements qui violent les libertés syndicales, exigeant le respect des conventions 87 et 98 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) : liberté syndicale et droit de négociation collective.

En lien avec l'Internationale de l'Éducation, le congrès soutient les initiatives pour :

- Lutter contre la privatisation de l'école et la militarisation de la jeunesse.
- Défendre les droits démocratiques et syndicaux, notamment la liberté académique et l'emploi permanent dans l'éducation publique.

Le congrès invite à renforcer les relations avec les organisations syndicales internationales pour amplifier les mobilisations contre la guerre et en faveur de la paix.

DÉFENSE DU DROIT SYNDICAL ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES

Le congrès condamne fermement la répression croissante exercée par l'État contre les salariés, les syndicalistes et la jeunesse, ainsi que l'instrumentalisation des forces de l'ordre pour museler le mouvement social.

Le congrès dénonce une dérive autoritaire organisée par le gouvernement, qui criminalise l'action syndicale et restreint les libertés fondamentales.

Le congrès exige :

- L'abrogation des lois liberticides, comme la loi pour une sécurité globale de 2021 et le décret de 2020 sur le traitement des données personnelles, qui menacent les droits individuels et collectifs.

- Le respect de la liberté d'opinion garantie par le statut de la fonction publique.
- L'abrogation de la loi de transformation publique, qui vise à réduire la portée de l'action syndicale.

Le congrès dénonce les entraves au droit syndical, notamment :

- Les refus d'autorisations pour participer aux instances ou formations syndicales sous prétexte de continuité de service.
- Le Service Minimum d'Accueil (SMA), qui limite le droit de grève, et la règle du 30e indivisible, restriction inacceptable de ce droit.

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), le congrès s'oppose :

- À l'usage abusif de la notion de «troubles à l'ordre public» pour interdire des conférences ou suspendre des listes de diffusion syndicales.
- Aux poursuites disciplinaires contre des universitaires, chercheurs ou étudiants s'étant exprimés sur des sujets sensibles, comme la situation à Gaza.

Le congrès revendique :

- L'annulation des sanctions contre les personnels visés pour leurs prises de position.
- L'abrogation de la loi contre l'antisémitisme, qui instaure des procédures disciplinaires d'exception et impose des formations idéologiques.
- La protection fonctionnelle pour les collègues attaqués dans les médias ou par des personnalités politiques.

Enfin, le congrès réaffirme son attachement à un syndicalisme libre et indépendant, et appelle à renforcer la mobilisation pour défendre les libertés syndicales et académiques face à la répression étatique.

RETRAITÉS

Le congrès réaffirme son soutien aux revendications de l'Union Confédérale des Retraités (UCR) FO, rappelant que les retraités ne sont ni des nantis ni des « vaches à lait ».

Le congrès rejette fermement la désindexation ou le gel des pensions, ainsi que la suppression de l'abattement fiscal de 10 %.

Le congrès exige :

- Un rattrapage immédiat de la perte de pouvoir d'achat (plus de 10 % depuis 2012) pour toutes les retraites.
- L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen.
- Un revenu minimum de retraite au moins égal au SMIC pour une carrière complète.

Le congrès souligne que les retraités, en tant qu'anciens salariés, doivent conserver leur place au sein de l'organisation syndicale.

Le congrès invite les structures de la fédération à les intégrer activement dans les luttes, conformément au principe « Retraité un jour, syndiqué toujours ». Il appelle à renforcer leur représentation et à défendre leurs droits face aux attaques gouvernementales.

DÉVELOPPEMENT

Le congrès réaffirme que le développement syndical est une priorité absolue pour renforcer la FNEC-FP-FO et le syndicalisme revendicatif, libre et indépendant qu'elle incarne. Il souligne que l'adhésion des salariés à Force Ouvrière est essentielle pour construire un rapport de force capable de satis-

faire les revendications, notamment par l'organisation de la grève.

Le congrès se félicite de la progression des syndicats de la fédération en termes d'adhésions, de cartes et d'implantations, et appelle à confirmer cette dynamique lors des élections professionnelles de 2026. Pour y parvenir, il invite toutes ses structures à :

- Intensifier les campagnes de syndicalisation et organiser des tournées dans les écoles, établissements et services.
- Tenir régulièrement les instances et multiplier les réunions d'information syndicale et assemblées générales pour établir des cahiers de revendications.
- Renforcer la formation des adhérents via des stages locaux, nationaux et interprofessionnels organisés par les Unions Départementales.

Le congrès encourage les syndicats et sections départementales à coordonner leurs actions dans le cadre des sections fédérales départementales et des interfédérations (InterFNEC).

Le congrès les invite également à participer activement à la vie des Unions Départementales pour construire une action interprofessionnelle efficace et renforcer le rapport de force en vue de la satisfaction des revendications.

Pour : 375

Contre : 10

Abstentions : 20

Retrouvez le texte intégral de la résolution générale votée par le congrès en [cliquant ici](#) ou en flashant le QR Code.



